



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

Tour du Limousin 2024 Incidences sur la circulation et le stationnement du jeudi 15 au vendredi 16 août

À l'occasion du Tour du Limousin 2024, le stationnement et la circulation des véhicules seront modifiés du jeudi 15 au vendredi 16 août.

> Le stationnement des véhicules sera provisoirement interdit :

• Du jeudi 15 août à 21 heures au vendredi 16 août à 22 heures :

- **Boulevard de Beaublanc**, sur le terre-plein central et les places de stationnement situées au droit du Parc des sports, entre la rue de Saint-Gence et la rue de Bellac.
- **Boulevard du Vignal**, sur le petit parking situé au droit des n°100 à 104 (angle avec la rue de Bellac).
- **Boulevard de Beaublanc**, sur le parking situé à l'angle de la rue Bréguet.

• Le vendredi 16 août de 6 heures à 20 heures :

- **Rue de Bellac**, dans la partie comprise entre l'intersection du boulevard du Vignal et du boulevard de Beaublanc d'une part et la rue Denis-Papin d'autre part, et sur la totalité des places situées sur l'aire de stationnement au droit du n°67.

- **Rue Denis-Papin**

- **Allée Jean-Bouin**

- **Rue Pierre-de-Coubertin**

- **Rue de Saint-Gence** sur la totalité des parkings situés au droit de l'accès au complexe Beaublanc (face aux n°25 à 43), et côté impair (au droit des n°51 à 31). Mais sera maintenu un couloir de circulation de 3m50 afin de garantir aux riverains l'accès à leur garage et de permettre la circulation des véhicules de secours dans l'exercice de leur fonction.

• Le vendredi 16 août de 10 heures à 20 heures :

- **Rue Vaucanson**, dans la partie comprise entre la rue de Bellac et la rue Joseph-Guillemot.

- **Rue Joseph-Guillemot**

- **Rue de Saint-Gence**, dans la partie comprise entre la rue Joseph-Guillemot et la rue de Beauvais.

- **Rue de Beauvais**

- **Rue Étienne-Moineville**, dans la partie comprise entre la rue de Beauvais et la rue de Veyrac.

- **Rue de Veyrac**

- **Avenue de Landouge**, dans la partie comprise entre la rue de Veyrac et la rue Jules-Ladoumègue.

- **Rue Jules-Ladoumègue**

- **Rue Jean-Le-Bail**, dans la partie comprise entre la rue Jules-Ladoumègue et l'avenue du Président-Vincent-Auriol.

- **Avenue du Président-Vincent -Auriol**, dans la partie comprise entre la rue Jean-Le-Bail et l'avenue du Président-René-Coty.

- **Avenue du Président-René-Coty**, dans la partie comprise entre l'avenue du Président-Vincent-Auriol et le boulevard de la Borie.



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

> La circulation des véhicules sera provisoirement interdite :

• Le vendredi 16 août de 7 heures à 22 heures :

- **Boulevard de Beaublanc**, dans le sens boulevard du Vignal -> boulevard de la Borie.
- **Rue Pierre-de-Coubertin**
- **Allée Jean-Bouin**

Une limitation de vitesse à 30 km/h sera instaurée boulevard de Beaublanc dans le sens boulevard de la Borie -> boulevard du Vignal entre 7 heures et 13 heures.

• Le vendredi 16 août de 13 heures à 20 heures (parcours d'arrivée avant le circuit final) :

- **Allée des Petites Coussades**
- **Chemin de Verneuill**, entre la rue des Landes et le chemin des Coussades.
- **Rue des Landes**
- **Rue du Petit Bellegarde**, dans la portion comprise entre la rue du Général-Chambe et la rue de Saint-Gence.
- **Rue de Saint-Gence**, dans la portion comprise entre la rue du Petit Bellegarde et la rue de Beauvais.

• Le vendredi 16 août de 13 heures à 20 heures (circuit final) :

- **Rue de Beauvais**
- **Rue Étienne-Moineville**, dans la portion comprise entre la rue de Beauvais et la rue de Veyrac.
- **Rue de Veyrac**
- **Avenue de Landouge**, dans la portion comprise entre la rue de Veyrac et la rue Jules-Ladoumègue.
- **Rue Jules-Ladoumègue**
- **Rue Jean-Le-Bail**, dans la portion comprise entre la rue Jules-Ladoumègue et l'avenue du Président-Vincent-Auriol.
- **Avenue du Président-Vincent-Auriol**, dans la portion comprise entre la rue Jean-Le-Bail et l'avenue du Président-René-Coty.
- **Avenue du Président-René-Coty**, dans la portion comprise entre l'avenue du Président-Vincent-Auriol et le boulevard de la Borie.
- **Boulevard de la Borie**, entre le boulevard de Beaublanc et l'avenue Albert-Thomas, dans les deux sens de circulation.
- **Boulevard de Beaublanc** dans le sens boulevard de la Borie → boulevard du Vignal.
- **Carrefour boulevard de Beaublanc/rue de Bellac** (partie)
- **Rue de Saint-Gence**, dans la portion comprise entre la rue Joseph-Guillemot et la rue de Beauvais.
- **Rue Joseph-Guillemot**
- **Rue Vaucanson**, dans la portion comprise entre la rue de Bellac et la rue Joseph-Guillemot.

Par conséquent, l'ensemble des voies débouchant sur le circuit seront mises en impasse : rue Bréguet, avenue du Parc, rue Paul-Ducourtieux, rue Édouard-Michaud, rue Mignet, rue Eusèbe-Bombal, avenue Albert-Thomas (bretelle de sortie sur le boulevard de Beaublanc), rue de la Rochefoucauld, rue Vaucanson (dans la portion comprise entre l'allée Mansart et la rue Joseph-Guillemot), rue Jules-Renard, rue Albert-Samain, rue Alphonse-Daudet, rue Alexandre-Dumas, rue Émile-Littré, rue Alexandre, allée Mathieu-Morel, allée du Moulin Rabaud, rue du Puy Réjaud, allée du Coyol, rue Lucien-Fontanarosa, rue Mary-Cassatt, rue de la Chabeaudie, rue du Fraud, rue Martin-Freminet, route du Landou, chemin des Quatre Pins,



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 8 août 2024

voie communale 208, allée des Champs de Beauvais, allée de la Grande Terre, rue Jack-London, rue de la Déliade, rue Étienne-Moineville (dans la portion comprise entre la rue du Cavou et la rue de Beauvais), **rue du Mas Bilier, allée de Veyras, chemin rural 215, rue des Lucioles, avenue Roland-Dorgeles, rue du Moulin Roux, rue du Mas Batin, rue Léonard-de-Vinci, allée Jean-Rebier, rue du Maréchal-Foch, bretelle de sortie située sur la RD 941 à hauteur du passage supérieur de la rue du Maréchal-Joffre** dans le sens Limoges → Angoulême, **boulevard du Vignal** entre et dans le sens boulevard des Arcades → boulevard de Beaublanc.

Une limitation de vitesse à 30 km/h sera instaurée boulevard du Vignal dans le sens avenue de Louyat → boulevard de Beaublanc.

Deux passages piétons protégés provisoires seront aménagés au droit du n°37 boulevard de Beaublanc (maison des sports) et au droit de la crèche de Beaublanc. La traversée des piétons sera régulée par les organisateurs.

> Accès des riverains

Les riverains pourront quitter leur domicile le vendredi 16 août au plus tard à 13 heures par les voies suivantes : carrefour boulevard de la Borie/boulevard René-Coty, carrefour avenue René-Coty/rue du Maréchal-Foch, rue Jules-Renard, carrefour rue Jules-Renard/rue de Saint-Gence, carrefour rue de Saint-Gence/impasse Morel, carrefour rue de Saint-Gence/rue du Puy Rejaud, carrefour rue de Saint-Gence/allée du Coyol, carrefour rue de Saint-Gence/rue du Mas Blanc, carrefour rue de Saint-Gence/rue du Moulin, carrefour rue de Saint-Gence/rue Fontanarosa, carrefour rue de Saint-Gence/rue Martin-Fréminet, carrefour rue de Saint-Gence/rue Fraud, carrefour rue de Saint-Gence/rue de la Chabeaudie, carrefour rue de Beauvais/rue de la Déliade, carrefour RD 941/avenue de Landouge, carrefour avenue de Landouge/rue de Mas Batin.

Les véhicules participant à l'organisation et au déroulement de l'épreuve cycliste, les véhicules de police ainsi que les véhicules de secours et d'incendie dans l'exercice de leur fonction seront autorisés à circuler sur ces voies.

Par dérogation, **la rue de Bellac**, dans la portion comprise entre les tronçons du boulevard du Vignal (entre les 2 terres plein), **sera inversée de sens de circulation** afin de permettre aux véhicules circulant boulevard du Vignal dans le sens boulevard des Arcades → boulevard de Beaublanc, d'être déviés par la rue de Bellac en direction du centre-ville **le vendredi 16 août de 13 heures à 19 heures.**

Au carrefour entre les boulevards du Vignal, de Beaublanc et de la rue de Bellac, **le sens de circulation du boulevard du Vignal sera inversé et un sens unique sera instauré** entre et dans le sens boulevard du Vignal → boulevard de Beaublanc dans la partie comprise entre le n°99 et la rue de Bellac **le vendredi 16 août de 13 heures à 19 heures.**

Les véhicules circulant boulevard de la Borie en direction du boulevard de Beaublanc auront l'**obligation de tourner à droite avenue Albert-Thomas le vendredi 16 août de 7 heures à 22 heures.**



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 8 août 2024

> Des déviations seront instaurées pour les voies suivantes :

- Le vendredi 16 août de 7 heures à 13 heures et de 17 heures 30 à 22 heures :

- Rue Vaucanson

- Le vendredi 16 août de 13 heures à 22 heures :

- Rue Denis-Papin
- Rue de Brouillebas
- Avenue Montjovis
- Avenue Albert-Thomas
- Avenue du Général-Leclerc
- Avenue de Louyat
- Rue Halévy
- Rue de Bellac

La circulation des véhicules d'un poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes sera provisoirement autorisée rue de Brouillebas le vendredi 16 août de 7 heures à 22 heures.

4

Contact presse Ville de Limoges :
Claire PAROT (GLÉDEL)
Attachée de presse
05 55 45 60 49 / claire.gledel@limoges.fr

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : [limoges.fr](https://www.limoges.fr)

